

Résolution

Relative à la coopération francophone en matière d'employabilité et le recrutement dans la filière médicale

Nouméa (Nouvelle-Calédonie) | 6-7 juin 2025

- VU** l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, à l'article 25, garantissant à toute personne le « *droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires* » ;
- VU** l'Objectif de développement durable (ODD) n°3 des Nations unies, et plus particulièrement la cible 3.c, tendant à « *accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement* » ;
- VU** la résolution sur le système de santé publique dans l'espace francophone adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), lors de sa 44^e Session à Québec, en 2018 ;
- VU** l'objectif n°3 du Cadre stratégique de l'APF pour 2023-2030, visant « *à rendre l'espace francophone plus attractif pour les nouvelles générations* » et « *à apporter des solutions concrètes aux besoins exprimés par les peuples de l'espace francophone* » ;
- VU** la déclaration de Djerba en faveur du « *Partenariat pour l'équité en santé dans la Francophonie* », adoptée à l'occasion du XVIII^e Sommet de la Francophonie de 2022, avec l'appui de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ;
- TENANT COMPTE** de l'engagement des chefs d'États et de gouvernements en faveur « *d'une gouvernance plus efficace et plus équitable des systèmes de santé* » et d'un « *meilleur accès aux médicaments et aux soins* », pris lors du XIV^e Sommet à Kinshasa de 2012, et réitéré lors des derniers Sommets ;
- RAPPELANT** que plus de la moitié de l'humanité n'a pas accès aux soins essentiels selon l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) en 2023 ;
- REGRETTANT** que, malgré la progression de l'enseignement et de la formation en médecine dans le monde francophone, la désertification médicale gagne de plus en plus de territoires, en particulier dans l'Asie-Pacifique ;
- SOULIGNANT** que les freins au développement de la formation médicale et à l'installation des professionnels de santé sont encore nombreux dans les territoires d'Asie et du Pacifique représentés à l'APF, du fait d'inégalités sociales persistantes et de l'insularité et de l'éloignement de certains territoires ;

L'Assemblée régionale Asie-Pacifique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) les 6-7 juin 2025, en application des articles 2 et 4 de son Règlement

- RECOMMANDE** aux États et gouvernements et aux autorités locales de la Région de promouvoir et d'étendre les coopérations interhospitalières en matière de recrutement de personnel francophone ;
- PRIE** les États et gouvernements et les autorités locales de la Région d'explorer toutes les aides possibles en matière de bourses à la mobilité pour favoriser la circulation des étudiants et des professeurs de médecine ;
- EXHORTE** les États et gouvernements de la Région à mettre en œuvre les recommandations de l'Avis de l'APF, présenté lors du XIX^e Sommet de la Francophonie, relatives à la facilitation des conditions d'obtentions de visa, notamment pour les étudiants et professeurs de médecine et le personnel médical francophones ;
- INVITE** l'OIF, le gouvernement du Royaume du Cambodge, et l'AUF, à consacrer des réflexions et organiser des rencontres relatives au développement de la filière médicale francophone en amont du XX^e Sommet de la Francophonie, qui sera le premier à se tenir en Asie-Pacifique depuis 1997 ;
- INCITE** les parlements de la Région à veiller à un accès équitable aux soins dans leurs territoires et pour ce faire, d'évaluer davantage les politiques gouvernementales de santé et de formation médicale ;
- SOUTIENT** l'AUF dans le projet de mettre en place un centre de téléconsultation médicale francophone et de la création de nouveaux Centres d'employabilités francophones pour développer la formation continue, particulièrement dans le secteur médical dans la Région Asie-Pacifique ;
- SUGGÈRE** aux instances de l'APF, en particulier sa Commission des affaires économiques, sociales et environnementales et la sous-commission « Réseau de lutte contre les pandémies » d'inscrire à leur ordre du jour des travaux relatifs à la lutte contre la désertification médicale et à la promotion de la formation en sciences de la santé en français ;
- PROPOSE** aux sections de la Région Asie-Pacifique de solliciter l'APF pour déployer des actions de coopération sur le rôle des parlements en faveur du développement de la filière médicale ;
- ENCOURAGE** les parlements de la Région Asie-Pacifique à effectuer un suivi de la mise en œuvre de ces recommandations dans leurs rapports d'activité d'ici à la prochaine Assemblée régionale.